

DIRECTION
DPE
DPE/PJ/MV/JPR/PF
n°40-2022
Affaire suivie par :
P. FOULONGANI
Tél : 05 96 52 25 51
Mél : ce.dpe@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cédex

Schoelcher, le 07 avril 2022

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
du 1^{er} degré et du 2nd degré,

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale,

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement,

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale chargés de l'enseignement
technique et professionnelle

S/c de Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale –
Information et Orientation

S/c de Madame le Chef de la DRAIO

S/c de Monsieur le DRAFPIC

S/c de Monsieur le DRANE

S/c de Monsieur le Président de l'Université des Antilles

S/c de Monsieur le Directeur de l'INSPE

S/c de Madame la Directrice du CANOPE

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de
service du Rectorat

Objet : Mouvement intra académique des professeurs des écoles – Rentrée scolaire 2022
Appel à candidatures sur des postes spécifiques et des postes à profil.

Pièces jointes :

- Annexe 1 - Recueil des postes spécifiques
- Annexe 2 – Procédure d'accès à la plateforme COLIBRIS

Dans le cadre du mouvement intra académique des enseignants du 1^{er} degré, certains postes peuvent faire l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre les exigences du poste et les capacités du candidat. Certains postes – à conditions particulières d'exercice – requièrent un profil défini ainsi que, dans certains cas, une qualification spécifique. Ces postes dits « **spécifiques** » **seront** sollicités dans le cadre d'un appel à candidatures et pourvus après avis d'une commission d'entretien.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'AFFECTION

La liste de ces postes et les fiches de poste descriptives s'y rapportant sont jointes en annexe.

1.1 - Les postes à exigences particulière (PEP)

Ces postes requièrent un profil défini ainsi que, dans certains cas, une qualification spécifique. **Ils font l'objet** d'un « appel à candidatures » et sont pourvus hors mouvement automatisé. Ils nécessitent, préalablement, le recueil de l'avis favorable du supérieur hiérarchique et de la commission académique d'entretien ad hoc.

Les personnels intéressés devront :

- constituer un dossier de candidature ;
- participer, le cas échéant, à un entretien face à une commission.

Il est à noter que la commission académique d'entretien examine principalement les motivations des candidats et leur perception de la fonction postulée, au regard des conditions d'exercice propres à ces postes.

Les candidats qui bénéficient d'un avis favorable pour un « poste spécifique à exigences particulières » seront départagés par la commission académique qui établira une liste classante (hors mouvement et hors barème). Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

Les postes spécifiques à exigences particulières ne nécessitent pas la participation au mouvement informatisé. Les candidats postulent directement en complétant le dossier de candidature, puis sont classés par la commission, et font ensuite l'objet d'une affectation manuelle.

1.2 – Les postes à profil (PAP)

Ces postes requièrent une qualification spécifique. **Ils font l'objet** d'un « appel à candidatures » et sont pourvus au mouvement automatisé. Ils nécessitent, préalablement, le recueil de l'avis favorable du supérieur hiérarchique et de la commission académique d'entretien ad hoc.

Les candidats qui obtiennent un avis favorable de la commission conservent, pour le « poste spécifique » visé, l'avis favorable, pendant trois ans.

Les personnels intéressés devront :

- constituer un dossier de candidature ;
- participer au mouvement et saisir des vœux ;
- participer, le cas échéant, à un entretien face à une commission.

Au cours de cet entretien, seront principalement examinées les motivations des candidats et leur perception de la fonction postulée au regard des conditions d'exercice propres à ces postes.

Les candidats bénéficiant d'un avis favorable pour un poste à profil seront départagés par le barème.

Les candidats déjà affectés à titre définitif sur un « poste à profil » précis, ainsi que les candidats bénéficiant déjà d'un avis favorable pour 3 ans, pour un « poste à profil » précis, peuvent, dès lors qu'ils sollicitent le même type de « poste à profil » (même spécialité, notamment), directement participer au mouvement et formuler des vœux pour le même type de poste spécifique.

II – CAS PARTICULIERS

Conformément aux dispositions de la note de service n°2018-0073 du 21 décembre 2018, les enseignants du 2nd degré détenteurs du CAPPEI peuvent désormais candidater sur les postes spécifiques relevant de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

En conséquence, les postes à profil suivants leurs sont accessibles et ils peuvent se porter candidats en complétant le dossier de candidature :

- Enseignant en centre pénitentiaire ;
- Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS collège ;
- Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS lycée général ;
- Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS lycée professionnel.

III – MODALITES PRATIQUES

Les personnels pourront formuler leur candidature en ligne du 08 avril au 24 avril 2022, via le PIA ou ARENA aux adresses suivantes :

- PIA : <https://pia.ac-martinique.fr>
- ARENA : <https://extranet.ac-martinique.fr/arena>

Les candidats seront convoqués pour un entretien à partir du 07 mai 2022.

Les résultats des avis des commissions d'entretien seront transmis aux agents par mail aux adresses académiques.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources Humaines


Jean-Philippe RODRIGUEZ